Morbihan

LE PARTENAIRE RH DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CONTRIBUTIONS AUX PRESTATIONS

2025

Les missions obligatoires que la loi confie aux centres de gestion de la fonction publique territoriale sont financées par une cotisation prélevée sur les collectivités obligatoirement affiliées dont le taux est voté par le conseil d'administration dans la limite d'un taux maximum, fixé par la loi et assis sur la masse salariale. Ce taux est actuellement de 0,8 %.

Les missions facultatives donnent lieu soit à une cotisation additionnelle (0,6 % à ce jour), soit à un financement par convention dont vous trouverez les tarifs ci-après. Pour 2025, ces derniers ont été arrêtés par délibération du Conseil d'administration en date du 26 novembre 2024.

Enfin, les collectivités et établissements non affiliés au Centre de gestion peuvent adhérer à un **bloc de compétences insécables** assurées par ce dernier. Les prestations sont couvertes financièrement par un taux fixé par le Conseil d'administration, dans la limite de 0,20 % de la masse salariale des agents de ces collectivités et établissements. Pour 2025, le taux est maintenu à 0,08 %.

ARE : Allocations retour à l'emploi	COLLECTIVITÉS AFFILIÉES	COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES
♦ Gestion des dossiers des allocations de retour à l'emploi pour les agents : • Titulaires ou stagiaires FPT	245 € / dossier	370 € / dossier
• Non titulaires	353 € / dossier	530 € / dossier

Paie des agents des collectivités et indemnités des élus		
♦ Paie à façon : gestion de la paie des agents et des indemnités des élus des collectivités	7,60 € par bulletin de paie	/
♦ Paramétrage initial : • - de 5 bulletins	100 €	/
• entre 5 et 9 bulletins	200 €	/
• entre 10 et 29 bulletins	300 €	/
• entre 30 et 49 bulletins	400 €	/
• entre 50 et 99 bulletins	500 €	/
• Par tranche suppl de 50 bulletins	100 €	/
♦ Prestations paie sur demande	89 € / h	130 € / h

CNRACL retraites		
♦ Dossier de retraite normale, carrière longue	150 € / dossier	/
♦ Dossier de retraite progressive		/
♦ Dossier de réversion		/
♦ Dossier de demande d'avis préalable pour retraite dans le dispositif fonctionnaire handicapé		/
♦ Dossier de retraite pour invalidité		/
♦ Dossiers de rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC (agent ayant quitté la fonction publique et n'ayant pas de droit à pension CNRACL)		/

PARCOURS PROFESSIONNELS

Prestations RH	COLLECTIVITÉS AFFILIÉES	COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES
♦ Structuration de la politique RH, lignes directrices de gestion ♦ Aménagement du temps de travail, plannings, mise en conformité (1607h), règlement du temps de travail, charte du télétravail ♦ Régime indemnitaire (RIFSEEP), montage et cotation ♦ Élaboration de règlement intérieur des services, règlements RH ♦ Études d'organisation des services, organigramme, fiches de poste, projet de service ♦ Accompagnement au recrutement : offre d'emploi, sélection, jury, acte d'engagement, tests (évaluation des compétences comportementales, motivations, management) ♦ Accompagnement du changement, tutorat ♦ Données comparatives territorialisées ♦ Conseil juridique : procédures complexes, élaboration de documents juridiques, analyse précontentieuse, enquête administrative. ♦ Parcours fondamentaux RH : modules thématiques (paie, recrutement, temps de travail ...)	89 € / h	130 € / h
Coaching		
♦ Séance de coaching individuel ou d'équipe	89 € / h	130 € / h
Évolution professionnelle		
♦ Mission de conseil et d'accompagnement personnalisé en évolution professionnelle, à la mobilité / Tests : découverte des métiers/activités/ missions, motivation)	89 € / h	130 € / h
♦ Bilan professionnel	1 600 €	1 800 €
♦ Ateliers de l'évolution professionnelle (projet professionnel, CV et lettre de motivation, préparation à l'entretien…)	178 € / demi journée / participant	260 € / demi journée / participant
Mission de médiation		
♦ Médiation préalable obligatoire	Forfait de 500€ correspondant à une mission de 8h. En cas de dépassement, application d'un coût horaire de 50 € / h	
♦ Médiation à l'initiative du juge	89 € / h	130 € / h
♦ Médiation à l'initiative des parties		

APPUI ET CONSEILS

Délégué à la protection des données (DPD)

	COLLECTIVITÉS AFFILIÉES	COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES
Mission de DPD et pilotage de la mise en conformité au RGPD par le biais d'un logiciel dédié		
♦ Sensibilisation RGPD I État des lieux et plan d'actions	89 € / h	130 € / h
♦ Élaboration du registre		
♦ Conformité organisationnelle I Fiche de traitement des données et registre		
Analyse de risques cyber par le biais d'un logiciel dédié		
Accompagnements complémentaires		
♦ Charte informatique et libertés	Forfait de 890 €	Forfait de 1 300 €
♦ Questions règlementaires (ou étude de cas)	Forfait de 445 € *(pour 5h)*	Forfait de 650 € *(pour 5h)*
♦ Analyse d'impact		
♦ Étude de conformité d'un contrat prestataire	Forfait de 178 €	Forfait de 260 €
♦ Ateliers collectifs, modules RGPD et cyber	267 €	390 €

Missions d'archivage

	COLLECTIVITÉS AFFILIÉES
♦ Éliminations réglementaires, classement du fonds	40 € / h
♦ Rédaction de procès-verbal de récolement	
♦ Préparation de dépôt aux Archives départementales	
♦ Aide à un déménagement d'archives	
♦ Sensibilisation des agents, formation de référents archives	
♦ Accompagnement vers l'archivage numérique et arborescence	89 € / h
♦ Mission flash : intervention ajustée aux besoins urgents signalés	55 € / h

Missions d'intérim

♦ Mise à disposition d'agents intérimaires auprès des collectivités et établissements pour répondre aux besoins de renfort, de remplacement, d'expertises (toutes filières et métiers de la FPT) ⓘ NOUVEAUX TARIFS

- **Mission d'exécution de 1er niveau :** 20.67€ / heure
- **Missions** : frais de 25% du salaire brut chargé
- **Portage de contrat** : frais de 10 % du salaire brut chargé
- **Aménagements tarifaires** :
  - Pour les missions de + de 3 mois : - **5 % sur le tarif horaire.** À partir du 4e mois, passage des frais de gestion à 20 %. *(consulter le service)*
  - Pour les collectivités qui accueillent un stagiaire des licences professionnelles MAT ou MTCT, ou du DUAT, réduction de 8% du nombre de jours de stage sur une facture dans l'année suivant le stage *(consulter le service).*

Prévention des risques professionnels

	COLLECTIVITÉS AFFILIÉES	COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES
♦ Document unique d'évaluation des risques professionnels ♦ Ateliers thématiques de sensibilisation aux risques professionnels	64 € / h	100 € / h
♦ Étude ergonomique de poste de travail / aménagement de locaux ♦ Inspection en santé sécurité au travail ♦ Actions collectives • Groupe d'analyse de pratique • Diagnostic des ressources psychosociales • Accompagnement au changement • Accompagnement du plan d'actions RPS/QVT • Démarche de cohésion, reconstitution de collectif de travail • Développement de la posture managériale	89 € / h*	130 € / h

**Hors étude prise en charge par la convention avec le FIPHFP*

		ADHÉSION ANNUELLE	
		COLLECTIVITÉS TÉRRITORIALES	ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DE L'ÉTAT
♦ Dispositif de signalement et de traitement des situations de violences sexuelles, discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes	- de 2 agents	30 €	50 €
	de 3 à 9 agents	60 €	100 €
	de 10 à 30 agents	180 €	290 €
	de 31 à 50 agents	300 €	480 €
	de 51 à 100 agents	420 €	680 €
	de 101 à 250 agents	600 €	970 €
	251 agents et +	1 200 €	1 950 €

Service social

Conseil et accompagnement des agents pour résoudre leurs problématiques personnelles ou professionnelles	Convention de mise à disposition

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Bloc de compétences insécable

- Conseil médical
- Référent déontologue ...

COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES

0,080%
de la base URSSAF de l'année N-1

Médecine professionnelle et préventive

	COLLECTIVITÉS AFFILIÉES	COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES	ADMINISTRATION D'ÉTAT
Suivi médical (visite médicale, entretien infirmier) - Actions en milieu de travail (tarif / agent / an). NOUVEAUX TARIFS	65 €	74 €	116 €
Première visite (tarif / agent) NOUVEAUX TARIFS	65 €	74 €	116 €
Examens complémentaires	Refacturés à la collectivité concernée		À la charge de l'administration
Absence à une consultation / entretien non prévenue 48h à l'avance (ou motif légitime)		50 €	

Assurance risques statutaires

- Suivi administratif de l'adhésion au contrat groupe, vérification des déclarations annuelles ;
- Soutien à la constitution, à la saisie des dossiers de sinistre, à leur vérification et à leur contrôle ;
- Mobilisation des services d'accompagnement personnalisé proposés par le groupement assurantiel en lien avec les éléments statistiques et d'information/alerte transmis par la collectivité ;
- Analyse des indicateurs statistiques d'absentéisme permettant la mise en place d'actions de prévention.

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU CONTRAT GROUPE "ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES"

Taux de cotisation sur la base de l'assiette de cotisation définie dans le contrat : 0,15 %

Morbihan
LE PARTENAIRE RH DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan
6 bis rue Olivier de Clisson - C.S 82161 - 56005 VANNES CEDEX
www.cdg56.fr | Mail : cdg56@cdg56.fr | Tel : 02 97 68 16 00